

**DEMANDE de BOURSE pour un ELEVE
et AUTRES AIDES possibles**

BOURSE NATIONALE en lycée (selon vos revenus et enfants à charge : *consultez les barèmes sur le cerfa*)

Première inscription dans notre établissement :

le dossier est à télécharger si vous souhaitez en faire la demande : il devra être déposé complet au lycée avant la date indiquée.

Entrée en Seconde : *la demande faite à l'E.N. en classe de 3^{ème} ne sera pas utilisée par le lycée agricole*

Entrée en 1^{ère} : *votre enfant était dans un autre établissement, une nouvelle demande de bourse devra être effectuée.*

FONDS REGIONAL d'AIDE à la RESTAURATION (FRAR)

Instaurée par le Conseil Régional Occitanie, elle permet un accès à la restauration afin que tous les élèves puissent prendre leurs repas sans que le coût ne constitue une difficulté.

Vous pourrez compléter le document joint où vous expliquerez les difficultés rencontrées (*avec justificatifs*).

Les demandes seront présentées à une commission qui décidera de l'attribution ou non d'un montant, selon les crédits alloués.

FONDS SOCIAL LYCEEN (FSL)

Financé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ce fonds peut participer aux difficultés rencontrées par la famille (non boursier par ex.).

Vous pourrez compléter le dossier joint où vous expliquerez les difficultés rencontrées (*joindre des justificatifs*).

Les demandes seront présentées à une commission qui décidera de l'attribution ou non d'un montant, selon les crédits alloués.

Pour ces 2 dossiers FRAR et FSL : en cours d'année le lycée vous préviendra des délais de dépôt.

BOURSES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 2025/2026
COUPON A RETOURNER OBLIGATOIREMENT A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Suite au décret n°2024-306 du 3 avril 2024, la bourse nationale est désormais attribué pour une seule année scolaire et non plus pour la durée de la scolarité (*plus de reconduction*)
Aussi, les élèves venant de l'éducation nationale doivent obligatoirement refaire une demande.

Nom, prénom de l'élève : **Classe :**

Ne cocher qu'1 seule des deux cases suivantes :

☐ **Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année scolaire.**

☐ **Je dépose un dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année scolaire à l'aide d'un dossier papier :**

→ **1 - Compléter** le dossier de demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole (Cerfa n° 11779*11) en le téléchargeant sur le site du lycée.

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/fonctionnement/bourses>

→ **2 -Joindre** les documents demandés :

- ☐ copie Avis d'imposition définitif de 2025 sur les revenus 2024
- ☐ Attestation CAF indiquant les enfants à charge
- ☐ Autres documents complémentaires à fournir selon votre situation (voir cerfa)

Bourse au mérite : (pour les boursiers)

A compléter uniquement si vous pensez prétendre à la bourse sur critères sociaux.

☐ **votre enfant a obtenu la mention Bien ou Très Bien au Diplôme National du Brevet (DNB)**
→ **Joindre le relevé de notes ou le diplôme indiquant la mention**

→ **3 -Déposer** le dossier auprès de l'établissement d'inscription avant la date indiquée.

Vous pouvez faire une première évaluation de votre demande sur :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Attention : cette simulation est seulement indicative et ne remplace en aucun cas l'instruction de votre demande par l'établissement d'inscription.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre dossier. Il corrigera les informations concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

Fait Le :

Signature

Région : OCCITANIE	Cadre réservé à l'administration	Année scolaire 2025/2026
Établissement : LEGTA LA ROQUE RODEZ		Date de dépôt du dossier :

Lire la notice (pages 3 et 4 avant de remplir le dossier)

Le dossier (rubriques 1, 2 et 3) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.

Il est à déposer auprès de l'établissement d'inscription dès la rentrée scolaire
et impérativement avant le 6 octobre 2025 accompagné des pièces justificatives (voir notice)

1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève				
L'élève pour lequel est demandée la bourse				
Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance		
NOM		Prénom		
Nationalité		Fille ☐	Garçon ☐	
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme				
Le demandeur				
=> Vous êtes :	L'élève majeur ☐		Le représentant légal de l'élève ☐	
NOM		Prénom		
Numéro fiscal				
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel	@	
Activité professionnelle	Oui ☐ / Non ☐	Si oui, profession		
Célibataire ☐	Divorcé (e) / séparé(e) ☐	En concubinage ☐	Marié(e) / pacsé(e) ☐	Veuf/veuve ☐
=> Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :				
NOM et prénom		Lien de parenté avec l'élève		
Numéro fiscal				
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel	@	
Activité professionnelle	Oui ☐ / Non ☐	Si oui, profession		
2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève				
=> Établissement fréquenté l'année précédente en 2024 - 2025 :				
Nom de l'établissement		Commune		
Classe		Code postal		
L'élève était-il boursier en 2023-2024 ?	Oui ☐ / Non ☐	Avez-vous perçu la prime d'équipement ?	Oui ☐ / Non ☐	
Année d'obtention du diplôme national du brevet		Mention obtenue	Très bien ☐ Bien ☐ Assez bien ou aucune ☐	
=> Établissement fréquenté à la rentrée scolaire 2025 - 2026 :				
Nom de l'établissement	LEGTA LA ROQUE RODEZ	Classe		
Régime de l'élève :	Interne ☐	Demi-pensionnaire ☐	Externe ☐	

3 - ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e) _____

le/la représentant(e) légal(e) de l'élève ☐

l'enfant majeur ☐

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Fait le _____ signature : _____

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille, en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

CADRE INSTRUCTION

SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Enfants à charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

NOTICE

Comment faire une demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Lire la notice.
- 2- Rassembler les documents justificatifs.
- 3- Remplir le formulaire en pages 1 et 2
- 4- Envoyer la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Quels sont les documents justificatifs à joindre impérativement ?

- Votre RIB
- Votre (vos) avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 :

Attention : l'avis de situation déclarative à l'impôt n'est pas valable. Seul l'avis d'imposition DEFINITIF permet de valider votre droit à bourse. Si vous déclarez vos revenus en ligne, il sera disponible dans le courant de l'été dans votre Espace Particulier sur le site ou l'application impots.gouv.fr

Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

1- Si vous vivez en concubinage au moment de la demande :

- L'avis d'imposition/non-imposition 2025 sur les revenus 2024 de votre concubin(ne).

2- Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition :

- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge,
- Justificatif du changement de résidence de l'élève.

3 - Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle :

- Copie de la décision de justice désignant le tuteur,

ou

- Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à charge.

Bourse au mérite

Qu'est-ce que la bourse au mérite :

Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPA (joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB)

Informations complémentaires

Une **prime d'équipement** peut être attribuée aux élèves boursiers qui accèdent en première année d'un cycle de certaines formations concernées par l'achat d'un équipement particulier (arrêté du 17 octobre 2016 du ministère chargé de l'agriculture listant les formations et spécialités concernées).

Une **prime d'internat** est versée aux élèves boursiers internes visant à couvrir les frais d'hébergement.

Ces primes sont versées automatiquement selon la situation de l'élève. Il n'y a pas de démarche particulière à faire. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève.

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, **s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée.** Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Nombre d'enfants à charge en 2023	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2024 à ne pas dépasser	21 370 €	23 012 €	26 299 €	30 409 €	34 519 €	39 451 €	44 382 €	49 314 €

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html> qui vous donnera une estimation de son montant.

Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat, et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Qui peut faire cette demande ?

Un(e) responsable légal(e) de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Qui est concerné par la demande de bourse nationale

de lycée ? Les élèves inscrits en classe de :

- 4^{ème} et 3^{ème} au collège (établissement de l'éducation nationale) ;
- 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole ;
- 2^{nde}, 1^{ère} et terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1^{ère} et 2^{ème} année de CAPA.

Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

- Les apprentis (pour en savoir plus, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr>)
- Les étudiants inscrits en BTSA ou en CPGE (pour en savoir plus rendez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1-les ressources de la famille :

C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 qui est pris en compte. Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge des deux conjoints qui sont pris en compte.

(Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition. C'est la situation de concubinage au moment de la demande de bourse qui est prise en considération.)

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal en année 2023 :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap.

Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).



FRAR FOND REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION
FORMULAIRE DE DEMANDE
ANNEE SCOLAIRE _____

A remplir par la famille

Situation de l'élève

Nom et prénom de l'élève
Classe
Régime
Lycée
Ville

Situation des parents

Nom et prénom du père
Nom et prénom de la mère
Adresse du père

Adresse de la mère

Téléphone du père
Téléphone de la mère

Conditions à remplir

Boursier	☐ Oui ☐ Non
Situation fiscale	☐ Oui ☐ Non
<i>Paiement de l'impôt sur les revenus n-1</i>	
Situation familiale difficile	☐ Oui ☐ Non
<i>Perte d'emploi, séparation, décès, autre cas nécessitant des justificatifs et un rapport circonstanciel de l'assistance sociale scolaire</i>	
Jeune sous tutelle	☐ Oui ☐ Non
Jeune sous la responsabilité de l'aide sociale à l'enfance	☐ Oui ☐ Non

Demande

Demande à bénéficier de l'aide à la restauration pour le trimestre de l'année.

Fait le
Nom et prénom
Signature

Joindre un courrier explicatif et documents justificatifs à votre demande (+ un RIB si vous n'êtes pas en prélèvement mensuel)



**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE D'URGENCE
DU SECONDAIRE DESTINEE A UN ÉLÈVE DE
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC**

F. S. L.

Ce dossier est destiné aux élèves de l'enseignement agricole de la région... **OCCITANIE**
L'objectif est de venir en aide aux familles, boursières ou non, rencontrant des difficultés ponctuelles importantes.

1- IDENTITE			
Nom de l'élève		Prénom	
Date de naissance		Classe	
Régime (Externe - Demi-pensionnaire - Interne)			
Etablissement			
2- SITUATION FAMILIALE			
Nom du responsable légal 1		Activité	
Nom du responsable légal 2		Activité	
Situation familiale	Mariés, pacsés, concubinage ☐	Divorcés / séparés ☐	Célibataires veufs/veuves ☐
Le cas échéant : date de divorce/séparation/décès...			
Nombre d'enfants à charge		Boursier (oui/non)	
<i>Ou élève majeur indépendant ou mineur émancipé</i>			
Situation familiale (seul, en couple...)			
Activité		Boursier (oui/non)	
3- MOTIF(S) DE LA DEMANDE			
Perte de revenu ☐ Date :	Séparation ☐ Date :	Décès ☐ Date :	Rupture familiale ☐ Date :
Autres difficultés particulières ☐ Précisez :			
4- OBJET(S) DE LA DEMANDE			
Dépense vie scolaire ☐ Précisez :		Dépense scolarité ☐ Précisez :	
Autres charges ☐ Précisez :			
Autres aides demandées pendant l'année scolaire (région, FSL, ...)			Montant obtenu :

Exposez votre situation, les difficultés rencontrées ... :

Je soussigné(e) _____, responsable légal de l'élève
certifie exacts les renseignements fournis dans ce dossier

Fait à _____

le _____

Signature du demandeur

PIÈCES à JOINDRE (photocopies) à l'appui de votre demande
 → Liste indicative, à adapter en fonction de chaque situation

Situation	Livret de famille	
	Jugement de divorce ou ordonnance de séparation	
	Justificatif de liquidation judiciaire	
Ressources	Dernier avis d'imposition	
	Dernière attestation de paiement de la CAF	
	Tout autre justificatif de revenu (bulletins de salaires, justificatif de pension alimentaire, relevé Pôle Emploi, indemnités de sécurité sociale ...)	
Dépenses	Justificatifs de frais de transport	
	Quittance de loyer	
	Justificatif des frais de pension/demi-pension	
	Devis ou factures liés à la demande	
Autres pièces	Courrier de l'assistante sociale	
	RIB - à fournir si <u>pas</u> en prélèvement pour les frais	X

DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

Fait à

le

Signature